



**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE
DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC),
SON EXCELLENCE ALI BONGO ONDIMBA**

Peuples

du Cameroun ;

de Centrafrique ;

du Congo ;

du Gabon ;

de Guinée Equatoriale ;

du Tchad ;

Comme vous le savez, le 16 mars 2013 s'organise la 5^{ème} édition de la "Journée CEMAC". En ma qualité de Président en exercice de la Communauté, je me dois en cette occasion de rappeler à chacun l'importance de la construction initiée par les Pères Fondateurs voilà 49 ans et dont la pertinence ne peut être aujourd'hui contestée.

Nous sommes les héritiers d'une tradition communautaire vieille de cinq décennies et il convient d'en être fier. La foi, l'abnégation et les impératifs d'intégration ont motivé des générations à poursuivre l'œuvre entreprise, par-delà leurs différences naturelles et leurs opinions parfois opposées qu'elles ont toujours su faire converger

vers l'essentiel. Depuis ce 08 décembre 1964 à Brazzaville jusqu'à ce jour, l'esprit de notre Communauté s'est répandu, s'est renforcé.

Je rends à cet égard hommage à chacun des Chefs d'États des pays membres pour les efforts louables qu'ils ne cessent d'entreprendre aux fins du raffermissement de notre Communauté.

Mesdames et Messieurs,

Évoquer l'importance de la CEMAC, c'est principalement vous exhorter à assurer à notre Communauté la place et le rôle que les pères fondateurs lui ont assignés dans une Afrique Centrale en construction : une CEMAC à l'économie forte et au commerce florissant, adossés à une monnaie unique, une CEMAC en Paix et en Sécurité, intégrée physiquement et culturellement, une CEMAC active sur le plan international.

Près de cinquante années de pratique communautaire nous valent aujourd'hui des résultats dont on peut légitimement tirer satisfaction, bien que beaucoup reste à faire.

Les institutions de notre communauté se mettent progressivement en place ; à cet égard je dois citer les trois principaux pouvoirs constitutifs de toute communauté moderne, je veux nommer :

- ☞ le Parlement Communautaire qui représente le pouvoir législatif de la Communauté ;
- ☞ la Cour de Justice et la Cour des Comptes Communautaires qui doivent progressivement assumer toutes les missions organiques et fonctionnelles du pouvoir judiciaire ;

☞ enfin la Commission qui en est l'exécutif.

Cet attelage est enfin soutenu par de nombreuses institutions spécialisées prenant en charge des missions ou des politiques sectorielles *d'une part*, ou des missions d'enseignement et de formation dans des centres d'excellence *d'autre part*.

Parmi les premiers je citerai :

- ✓ l'Organisation de Coordination pour la Lutte contre les Grandes Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) ;
- ✓ la Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) ; ou
- ✓ l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSAAC) ;

Enfin les seconds, bien connus de notre jeunesse et de nos jeunes cadres comprennent entre autres :

- ✓ l'École Inter-États des Douanes ;
- ✓ l'Institut Sous-Régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Évaluation de Projets (ISTA) ;
- ✓ l'Institut Sous-régional de Statistiques et l'Économie Appliquée (ISSEA) ;
- ✓ l'Institut de l'Économie et des Finances - Pôle Régional ; pour ne citer que ceux-là et sans pour autant négliger :
 - l'Institution de Bourses de Valeurs dans notre région d'Afrique Centrale, surveillées par la COSUMAF,

- la COBAC qui régule l'activité bancaire,
- le GABAC pour la lutte contre le blanchiment d'argent, etc.

Mais plus que tout, une étape majeure de la construction communautaire aura été l'adoption du Programme Économique Régional (PER) qui recouvre les projets d'intégration physique de tous les réseaux et qui fait toujours l'objet d'études complémentaires en matière de sources et de mécanismes de financement.

La création de la Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale (CRUROR/AC) et l'élaboration d'un mécanisme de libre circulation des enseignants, des chercheurs et des étudiants, ainsi que la mise sur pied de la Coupe CEMAC et des universiades marquent d'autre part la dynamique d'une double intégration éducative et sportive.

De vastes réformes institutionnelles se sont donc opérées ; elles réclament maintenant d'être cimentées.

Les priorités d'aujourd'hui participent d'une nouvelle vision qui correspond aux exigences du monde actuel : elles tendent à consolider davantage la libre circulation, à développer par l'intégration les potentialités de nos États, à affirmer dans leur diversité la richesse de l'identité culturelle de nos peuples.

Plusieurs impératifs en découlent dont le *premier* réside dans l'application intégrale, par tous les États, des décisions et résolutions dûment arrêtées par les instances communautaires compétentes. Un certain nombre de dispositifs restent en effet d'application encore

mitigée dans certains pays membres. Il nous faut désormais franchir le pas pour assurer leur effectivité.

Chacune des mesures prises par la Communauté l'est en effet pour avoir été préalablement discutée, défendue et soutenue, avant d'être adoptée ; il est donc important de les appliquer. Il ne s'agit pas de s'opposer aux réexamens parfois indispensables de nos décisions, aux réajustements parfois nécessaires de nos résolutions ; mais la nécessité d'appliquer les mesures dûment arrêtées s'impose à chacun d'entre nous.

Le *deuxième* impératif tient au maintien de la coordination de nos politiques économiques et monétaires. Soyez-en sûrs, si la Communauté n'avait pas existé, l'intensité des crises économiques ou financières vécues chez nous aurait été beaucoup plus retentissante ; elles auraient impacté beaucoup plus sévèrement nos sociétés et ébranlé leur cohésion. La Communauté nous a préservés des politiques du "chacun pour soi" et de l'isolationnisme.

C'est d'ailleurs à cette fin que la Conférence des Chefs d'État a adopté le Programme Économique Régional (PER). Cet instrument devra servir, dans les conditions de compétitivité internationale actuelle, à la consolidation d'un espace économique intégré qui réponde aux attentes de nos populations. Ainsi, certaines de nos potentialités et ressources seront mises en commun pour poursuivre notre intégration sur des fondements mieux affermis.

Nous avons à cet égard jusqu'à présent réussi à éliminer l'essentiel des barrières administratives, douanières et normatives qui

morcelaient notre espace CEMAC. Il nous reste à éliminer ou à réduire les autres obstacles qui freinent encore la fluidité de la circulation des hommes, des marchandises et des biens.

Le *troisième* impératif est de construire une « **CEMAC des peuples** », ce qui n'est possible qu'à travers l'adhésion réelle des citoyens à nos ambitions. L'un de nos objectifs pourrait être de développer davantage notre communication. De vastes campagnes d'explications auprès de nos populations permettront que la Communauté, son organisation, son fonctionnement et ses perspectives soient véritablement connus des citoyens et assimilés par eux.

Seul un travail patient d'explication pourra gagner l'adhésion de nos populations ; nous devons également intégrer dans nos actions un facteur social qui permette aux citoyens de comprendre les enjeux de la dynamique communautaire.

A côté des marchés, faisons place à des activités propres à promouvoir la solidarité, la coopération, l'association, la mutualité, l'intérêt général. Ce sera une œuvre passionnante que de donner un contenu social à la CEMAC. Il sera exaltant de voir nos populations s'associer, au-delà de leurs différences et de leurs opinions diverses, pour que la CEMAC ne soit pas qu'un jeu d'affaires et de finance, mais plutôt l'œuvre puissante d'hommes qui construisent leur histoire commune.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis d'insister ici sur la dimension humaine du "vivre-ensemble" que nous voulons, afin de rappeler la nécessité de bâtir

les relations économiques sur le respect des droits fondamentaux de nos populations, sur le respect des droits des femmes, des droits de l'enfant, des droits des travailleurs, et la prise en compte des droits de la Jeunesse.

Je souhaite qu'en liaison avec nos sociétés civiles, la Commission prenne des initiatives dans le domaine de la lutte contre les exclusions afin de répandre dans notre espace CEMAC une culture de tolérance et de l'acceptation de l'autre.

Enfin, le *dernier* impératif, mais pas le moindre, nous commande de développer les potentialités que représentent nos jeunes. Les inventions susceptibles de naître de leur esprit sont innombrables pour peu qu'ils bénéficient de formations de qualité.

Les jeunes constituent un capital qui ne demande qu'à fructifier ; utilisons-le comme il convient et à la dimension de notre sous-région et de ses aspirations futures.

Je n'en dirai pas plus, mais dans notre esprit s'impose, sans aucun doute, l'extraordinaire série de réussites technologiques et scientifiques qui pourraient découler d'un dispositif académique mutualisé, qui soit diversifié tant dans ses degrés d'enseignement que dans ses spécialités.

Pour terminer, enseignons également la CEMAC ; apprenons-la à nos enfants. Que l'école les prépare à devenir des citoyens de la Communauté, qu'elle développe l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des cultures de notre espace d'Afrique Centrale. Mettons l'accent sur les échanges scolaires et universitaires, et sur le

jumelage des cités. Insistons sur la formation et nos enfants pourront poursuivre l'œuvre entreprise et célébrer un jour prochain l'intégration achevée.

Vive la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale pour que vive l'intégration régionale.

Je vous remercie.